

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 11 janvier 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le 11 janvier 2018, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Nathalie ROCHETTE, Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Daniel PALUDETTO, David BONNEFIN, Mmes, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

**Étaient absents excusés** : Mme Anne MARQUANT, M Antoine BERGER

*A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET*

- 1) Reste à réaliser

## **2) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : travaux d'extension de la bibliothèque**

Considérant la modification du programme et celle de l'enveloppe prévisionnelle en raison du déplacement de l'ensemble bloc sanitaire,

Considérant que l'enveloppe financière était fixée à 120 000.00€

Considérant que le coût prévisionnel est établi selon l'étude APD à 132 000.00€,

Le forfait définitif est fixé à 15 000.00€ TTC

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant.**

### **Avenant travaux abbaye**

Marché initial :

Entreprise . Audebert : 8 145,00 € HT

Entreprise. Sotrabat : 85 025,53 € HT

Total : 93 170,53 € HT

Pour entreprise. Audebert un nouveau montant de : 23 502,00 € HT

Pour entreprise. Sotrabat un nouveau montant de : 66 538,86 € HT

Total : 90 040,86 € HT

L'avenant en plus-value étant trop important, le conseil ne valide pas le changement de prix s'ils sont dus à une inversion de travaux.

### **3) Marché travaux d'extension de la médiathèque**

Considérant le coût prévisionnel des travaux qui s'élève à 132 000.00€ HT

Considérant que l'estimation des travaux prévus est supérieure à 90 000.00€, une consultation a été lancée sur le site <https://www.marches-publics.info>. La consultation a été publiée dans le BOAMP le 29 novembre 2017

La date limite de réception des plis était le 20 décembre à 17 heures (dernier délai).

La date de la réunion d'ouverture des plis était le 21 décembre 2017 à 19 heures.

21 entreprises ont répondu dont une hors délai.

Les plis ont été transmis à l'architecte pour l'étude détaillée de ces offres. Les entreprises retenues seront connues dans la seconde quinzaine de janvier.

Le conseil donne pouvoir au Maire ou au 1<sup>er</sup> adjoint pour signer les notifications d'engagement des entreprises retenues.